

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Attribution d'une subvention  
du Conseil Départemental  
de Savoie dans le cadre du  
«Fonds d'urgence Covid 19  
aux collectivités »

---

Date de convocation  
10 décembre 2021

---

Date d'affichage  
24 décembre 2021

---

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

Le dix-huit décembre deux mil vingt un à neuf heures et trente minutes  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Thierry MONTEL, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

**Procurations :** Carine PIBOULEU à Pierre VERNEY, Véronique CORTES ROUX-LATOIR à Nathalie REBATEL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Guillaume FOUCHER à Christophe SCHOERLIN, Fabien GARCIA à Jean-Claude BENGRIBA

**Absent excusé :** Virgile FIELBARD

Monsieur Lionel FUENTES a été élu secrétaire de séance.

Le Maire expose,  
Le département de la Savoie a mis en place dès le début de la crise sanitaire en 2020 un dispositif « fonds d'urgence COVID 19 aux collectivités », fonds poursuivi sur l'année 2021.

La Commune de VALGELON – LA ROCHETTE a déployé plusieurs actions à destination de la population et des agents de la Commune :

- distribution de masques en tissu lavables (4 200 masques) et de gel hydroalcoolique
- installation d'une ligne mobile d'un médecin de septembre 2020 à mai 2021
- organisation, en lien avec les professionnels de santé du territoire et notamment la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), d'un centre de vaccination sur le territoire de la commune (mise à disposition d'un gymnase, d'une salle municipale, location de matériel informatique, achat d'un réfrigérateur et sonde température, mise à disposition d'un agent communal)
- installation d'équipements de sécurité pour permettre l'accueil des habitants dans les équipements publics et écoles
- équipement des agents communaux en matériel de protection (masques, gel, protection guichets accueil)

Par ailleurs, la Commune a rapidement fait les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour la mise en place du télétravail des agents, lorsque celui-ci était possible, conformément aux recommandations du gouvernement.

Afin de financer pour partie l'ensemble de ces équipements, une aide a été demandée au Département dans le cadre du dispositif de subvention COVID 19 aux collectivités. Le montant de la participation est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents et s'élève à 8 392 € pour la Commune.

Accusé de réception en préfecture  
073-200066882-20211218-DE/20210902-DE

Vu les articles L2122-21 à L2122-26 du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,  
Vu la décision municipale n° 2021/27 du 20 septembre 2021, demandant une subvention au Conseil Départemental de la Savoie - fonds d'urgence COVID 19 aux collectivités,  
Vu le rapport n°11 de la Commission Permanente du département de la Savoie du 19 novembre 2021 confirmant l'attribution d'une subvention à la Commune,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la commune de VALGELON – LA ROCHETTE à percevoir la somme de 8 392 € en fonctionnement pour la période du 1er septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année 2021 au titre du « fonds d'urgence Covid-19 » du Département de la Savoie

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	28

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

